

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 août 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 03 août 2017 à 20 heures.

Présents :

Mmes Christelle COCHET, Bernadette GUEYRAUD, Julie MORAND, Cécile TRAHAN
Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET,
Pierre GERARD

Assiste à la séance : Sylvie MONNET (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Mme Monique GRUMEAU (pouvoir à Christelle COCHET) et
Jean-Michel LEON.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Jean-Philip FRAIX-BURNET à la fonction de secrétaire de séance.

1° Rapport de la CLECT du 20 juin et 4 juillet 2017

Le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et une abstention, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du syndicat mixte Savoie-Hexapôle, du Plan Local d'Urbanisme et de la promotion du tourisme.

2° Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la délégation, à Monsieur le Maire, d'exercice des droits de préemption urbain définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et quel que soit le montant notifié.

3° Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux avec Chambéry Métropole-Cœur des Bauges

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets engagé en 2010 avec l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Chambéry Métropole Cœur des Bauges mutualise et met gracieusement à disposition des communes et des habitants un broyeur de végétaux professionnel. L'objectif est de promouvoir, auprès des particuliers, l'usage du paillage en substitution des produits phytosanitaires, de limiter le volume de branchage apporté en déchetterie et de supprimer la pratique du brûlage.

Le Conseil Municipal, en majorité (7 voix « pour » et 3 « contre »), approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer malgré de nombreuses interrogations sur le fonctionnement. Qui va gérer le planning ? donner les consignes d'utilisation ? faire l'entretien du matériel ?...

4° Forêt

L'Office National des Forêts, propose, pour 2018, des coupes de bois parcelles 1, 2, 4, 8.

Le Conseil Municipal refuse et demande le report en raison de l'inaccessibilité de ces parcelles et du bois de la parcelle 7 invendu à ce jour.

5° Finances

- Affectation en investissement d'un achat de matériel technique (cannes + hérisson)

6° Questions diverses

- Local abattoir. Location à Monsieur RAMBOUR à compter du 1^{er} octobre.
- Salle polyvalente. Nécessité de faire un état des lieux au départ des utilisateurs. Il est décidé qu'il se fera le lundi matin à 7 h 15 avec un agent communal.

La séance est levée à 22 heures.

